MOG HOCHFELDEN

Objet : demande de classement en zone UA BAN de MELSHEIM Section 01 parcelle n' 86

Messieurs,

Nous sommes propriétaire de la parcelle Ban de MELSHEIM Section 01 n° 86

Par la présente, nous demandons qu'une partie de la parcelle soit intégrée en zone UA pour permettre une construction future (piscine, abri de jardin, etc...)selon le plan joint.

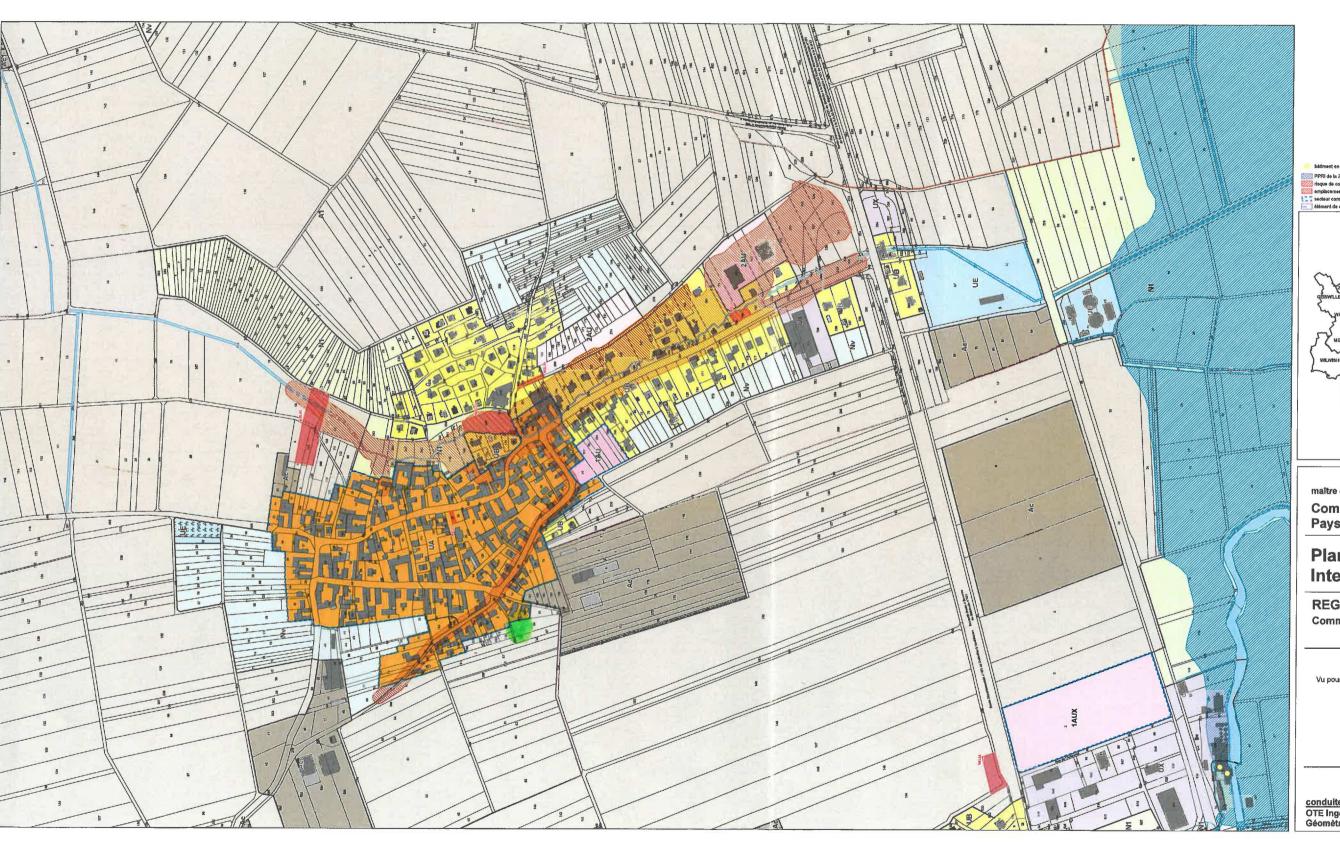
Nous avons noté que dans le bilan de concertation, on nous répond sur la parcelle entière alors que nous ne demandons qu'une partie de la parcelle.

En espérant que notre demande retiendra toutes vos attentions sachant aussi que les travaux de branchement resteront à notre charge.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir réexaminer notre demande

Cordialement

Le 8 octobre 2019



pearment en zone naturate où agnicule susceptione de changier d
PPRI de la Zorn
risque de cuidée d'aut boususs
amplacement réservé
amplacement réservé
padeur compriant des Crientations d'Aménagement et de Prog
étément de continuité écologique et trame verte et bleue



maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Melsheim

PLU ARRETE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 28 février 2019

A Hochfelden, le M. Bernard Freund, le Président.

<u>conduite d'études :</u> OTE Ingénierie Géomètre Expert ANDRES



